

Loi AGEC – art 13.1 & 13.2

Fiche produit relative aux qualités ou caractéristiques environnementales

ARAV - Super Ventre Plat 45+ VITAVEA BIEN-ÊTRE

« Qualités et caractéristiques environnementales de l’emballage »

- Compostabilité : Non
- Incorporation de matière recyclée :
 - Gobelet : Produit ne contenant pas de matières recyclées
 - Bouchon : Produit ne contenant pas de matières recyclées
 - Flacon : Produit ne contenant pas de matières recyclées
- Possibilités de réemploi : Non
- Recyclabilité :
 - Gobelet : Emballage majoritairement recyclable
 - Bouchon : Emballage majoritairement recyclable
 - Flacon : Emballage non recyclable
- Présence de substance dangereuse : Non

« Qualités et caractéristiques environnementales du produit »

- Présence de substance dangereuse : Non

Mis à jour le 10 décembre 2024